



## Avenir des ULIS lycée et lycée professionnel. DES MOYENS POUR L'ECOLE POUR TOUS

Les dispositifs ULIS, qu'ils délivrent ou non un diplôme à la suite des 2 années de cursus, restent des formations professionnalisantes déterminantes pour l'avenir d'élèves à besoins éducatifs particuliers qui suivent cette voie.

Conforter les modalités de scolarisation de ces élèves, les développer, les améliorer devrait être une des missions de l'Education nationale.

Pour la rentrée 2015 les choix du rectorat ne vont pas dans ce sens. Pour la première fois depuis qu'ils existent les ULIS des lycées verraient la dotation horaire globale annuelle baisser d'un demi poste d'enseignant sur les deux postes actuels. Pour ces jeunes en situation de handicap, ces moyens permettent la mise en place d'une formation qui, malgré des imperfections, fait largement ses preuves aux yeux de tous. Une telle mesure laisserait apparaître la politique d'inclusion scolaire comme une variable d'ajustement dans la gestion générale de la pénurie de moyens que les personnels ont largement contesté par la grève le 9 avril.

Cette annonce de baisse de moyens nous a conduits à rencontrer Madame le Recteur et Monsieur Momiron, Inspecteur de la Délégation réussite éducative et égalité des chances. Ces derniers ont demandé aux équipes ULIS présentes de rédiger des projets d'établissement en vue de prouver la légitimité du maintien de ce ½ poste. Les équipes ont fourni ce travail collectif. Les projets déposés ont été rejetés.

Les syndicats signataires voient cette procédure organisée par le rectorat comme une mise en concurrence inacceptable entre les personnels des différentes ULIS pour sauvegarder leurs conditions de travail.

Pour masquer l'unique logique comptable d'une telle mesure, le rectorat l'habille d'une volonté accrue d'inclusion des élèves dans les classes ordinaires de leur lycée. C'est inacceptable pour tous les élèves et pour les personnels. Ces jeunes doivent évoluer dans des dispositifs à effectifs réduits, encadrés par des enseignants et personnels qualifiés. Ils peuvent ensuite en fonction de leurs possibilités participer à des activités dans les classes « ordinaires » du lycée. Laisser croire que ces élèves peuvent être scolarisés en lycée sans l'appui réel de cette classe spécialisée c'est mentir aux familles, aux élèves et aux personnels. C'est prendre le risque d'un recul de la scolarisation en lycée pour un certain nombre d'entre eux. La scolarisation de ces élèves ne peut pas être un secteur d'économies de postes.

Pour ces raisons, les organisations syndicales CGT Educ'action, FO, FSU, SUD Education s'associent pour dénoncer cette baisse de moyens, alerter les parents d'élèves et le secteur médico-social.

**Elles revendiquent le rétablissement du demi poste d'enseignant nécessaire au fonctionnement du dispositif ULIS.**

